



Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir :

Trois nouveaux talents distingués pour la 10^{ème} édition

AdVini, en partenariat avec le Crédit Agricole, l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Fondation, annonce aujourd'hui les trois lauréats de la 10^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir. Pour cette édition 2026, le 1^{er} prix est attribué à **Vincent Jamet – Vignoble de la Tour d'Arras (07)**, le 2^e prix à **Kevin Foucher – Domaine des Crocs Blancs (38)**, et le 3^e prix à **Yannick Pras – Domaine des Ardaillons (42)**.

Lancé en 2015, ce concours a pour vocation de soutenir l'installation et le développement de jeunes vignerons sur des terroirs français à fort potentiel. Cette 10^{ème} édition réaffirme pleinement son ambition : valoriser de nouveaux talents, accompagner le renouvellement de la filière viticole française et mettre en lumière des projets en phase avec les grands enjeux de durabilité auxquels la profession est aujourd'hui confrontée.

La singularité du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir

Le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir se distingue par un dispositif d'accompagnement original, articulé autour de deux leviers complémentaires : le coaching étudiant et le mentorat professionnel. S'appuyant sur un partenariat pédagogique solide entre AdVini, le Crédit Agricole et l'Institut Agro Montpellier, il favorise et stimule l'esprit d'entreprendre. Les sept finalistes bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé, assuré par des élèves ingénieurs agronomes en dernière année, spécialisés en viticulture-œnologie à l'Institut Agro Montpellier. Ces derniers interviennent comme de véritables conseillers stratégiques, contribuant à affiner les projets et à renforcer la qualité des dossiers. L'implication des partenaires se traduit également par un mécénat de compétences : des collaborateurs volontaires partagent leur expertise lors d'une journée dédiée au coaching des candidats, afin de les préparer au mieux à l'épreuve décisive du grand oral.

Les lauréats de la 10^{ème} édition

Le premier prix, doté de 50 000 €, a été décerné à Vincent Jamet – Vignoble de la Tour d'Arras (07), pour son projet de reprise et de transformation d'une exploitation familiale située en appellation Saint-Joseph, au cœur des Côtes du Rhône septentrionales. Le deuxième prix, d'un montant de 20 000 €, récompense Kevin Foucher – Domaine des Crocs Blancs (38), jeune domaine implanté sur les contreforts du Mont Granier, et engagé dans une viticulture biologique, inclusive et résiliente. Enfin, le troisième prix, d'une valeur de 10 000 €, a été attribué à Yannick Pras – Domaine des Ardaillons (42), pour un projet de création ex nihilo en Côte Roannaise, fondé sur une approche durable, locale et profondément ancrée dans son territoire.



PREMIER PRIX VINCENT JAMET

VIGNOBLE DE LA TOUR D'ARRAS (VALLÉE DU RHÔNE)
50 000 €

Situé en appellation Saint-Joseph, au cœur des Côtes du Rhône septentrionales, le Vignoble de la Tour d'Arras s'inscrit dans la continuité d'une exploitation familiale fondée par Catherine et Pascal Jamet. Face aux défis climatiques, économiques et humains, Vincent Jamet porte un projet de reprise ambitieux, nourri par plusieurs années d'expérience.

Exploitant huit hectares de vignes, il engage une transformation globale du domaine, avec un plan de restructuration visant à adapter le vignoble au changement climatique, améliorer la qualité des raisins et sécuriser les rendements. Cette dynamique s'accompagne d'un développement de la vente directe et de l'œnotourisme, afin de renforcer la viabilité économique de l'exploitation.

La dotation du concours contribuera à la construction d'un nouveau bâtiment, projet central de son installation. Ce futur caveau permettra d'améliorer les conditions de travail, de renforcer la visibilité du domaine et d'accueillir visiteurs et professionnels dans de meilleures conditions. Il soutiendra également l'équipement du lieu et le développement d'une offre œnotouristique, incluant des aménagements dédiés aux cyclotouristes et des dispositifs de valorisation du vignoble et de son environnement.



DEUXIÈME PRIX - KEVIN FOUCHER

DOMAINE DES CROCS BLANCS (SAVOIE)

20 000€

Créé en 2023, le Domaine des Crocs Blancs est né de la rencontre entre Franck Masson, vigneron expérimenté, et Kevin Foucher, ancien professionnel de santé reconverti dans la viticulture. Implanté sur les contreforts du Mont-Granier, le domaine s'étend sur six hectares conduits en agriculture biologique, avec des pratiques inspirées de la biodynamie et des vinifications peu interventionnistes, révélant l'identité de ce terroir singulier.

Le projet repose sur une vision engagée, alliant respect de l'environnement, résilience face aux enjeux climatiques et dimension sociale forte. Le domaine développe notamment une démarche inclusive

innovante, visant à rendre le vin accessible aux personnes malvoyantes, à travers l'intégration du braille sur les étiquettes et la création de supports pédagogiques adaptés.

La dotation du concours contribuera à accélérer plusieurs investissements structurants : sécurisation du vignoble face aux aléas climatiques avec l'installation de filets paragrêle, développement d'outils favorisant l'accessibilité (étiquetage et signalétique en braille), ainsi que des aménagements destinés à améliorer l'accueil et l'expérience des visiteurs. Elle participera également à la modernisation du chai, afin d'optimiser les conditions de travail et la qualité des vins.



TROISIÈME PRIX - YANNICK PRAS

DOMAINE DES ARDAILLONS (VALLÉE DE LA LOIRE)

10 000 €

Le Domaine des Ardaillons est né de l'engagement de deux frères pour leur territoire, la Côte Roannaise, et d'une volonté de construire un projet viticole en phase avec leurs convictions écologiques, sociales et patrimoniales. Fondé ex nihilo, ce jeune domaine familial développe une viticulture biologique, attentive à la biodiversité, à l'ancrage local et à la valorisation d'un terroir granitique singulier.

Porté par une vision stratégique claire, le domaine poursuit sa structuration dans un contexte de montée en production, avec l'ambition de bâtir un modèle résilient et durable.

La dotation du concours contribuerait en priorité à un projet structurant : la construction d'une cave enterrée à proximité directe du cuvage actuel, situé au cœur d'un site patrimonial remarquable.. Cet investissement doit permettre d'adapter l'outil de production à la croissance du domaine, d'améliorer les conditions de travail et de préparer son développement à moyen terme.

La dotation soutiendrait également plusieurs projets complémentaires à forte dimension environnementale et sociale : plantation d'arbres fruitiers, création d'une vigne en pergola de cépages résistants et installation d'un poulailler au cœur du village.



Le choix des trois lauréats de la 10^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a été confié à un jury réunissant des professionnels reconnus de la filière viticole. Grâce à la complémentarité de leurs expertises, ils ont pu évaluer la pertinence des projets présentés selon des critères techniques, économiques, stratégiques et commerciaux. Les soutenances se sont tenues le jeudi 19 mars 2026 au domaine du Mas Neuf, propriété des Vignobles Jeanjean, situé à Vic-la-Gardirole (Hérault).

Le jury était composé de (de gauche à droite) :

- **Marine Géronimi et Hector Clutier** – Domaine de Chamée – Lauréats du 1^{er} Prix de la 9^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir
- **Hervé Hannin** – L'Institut Agro Montpellier, Directeur du développement du Pôle Vigne et Vin à l'Institut Agro
- **Antoine Leccia** – AdVini, Président Directeur Général
- **Letitia Buron** – Union de la Sommellerie Française (UDSF)
- **Samuel Brennetot** – Crédit Agricole S.A., Direction de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire / Expertise Vins et Spiritueux
- **Louis-Victor Charvet** – Bettane+Desseauve, Directeur Général

Révéler la relève du Vignoble français

l'initiative d'AdVini depuis 2015, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir est né d'un constat : la difficulté du renouvellement générationnel au sein de la filière vin. Face à ce défi, AdVini s'est associé à l'Institut Agro Montpellier, la Fondation de l'Institut Agro et au Crédit Agricole. Ensemble, les partenaires offrent une opportunité unique aux entrepreneurs et projets de toute la France de se révéler et d'être accompagnés dans leur réflexion stratégique pour s'installer durablement. Le concours récompense les projets viticoles respectueux de l'environnement, valorisant les terroirs et les savoir-faire traditionnels tout en encourageant l'innovation et l'émergence de nouvelles voies. Il célèbre l'héritage de la filière vin et se positionne comme un tremplin pour le développement des entreprises lauréates, grâce à une dotation financière de 50 000 €, 20 000 € et 10 000 € destinée à structurer la réalisation de nouveaux projets. En parallèle, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir est un véritable tremplin pour les élèves-ingénieurs agronomes de l'Institut Agro Montpellier. Il leur offre l'opportunité d'agir en tant que consultants auprès des candidats, enrichissant ainsi leur formation et valorisant la diversité des métiers de la filière. En participant au concours, les étudiants se familiarisent avec les réalités du monde professionnel et développent des compétences précieuses, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

Chiffres clés

Depuis 2015, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a...

- Mobilisé près de **412 élèves-ingénieurs**
- Distribué plus de **772 000 €**
- Récompensé **28 lauréats**

Contacts presse

AdVini

Julia Bouget – Chargée de communication
julia.bouget@advini.com - 06 31 31 14 28

L'Institut Agro Montpellier

Ghyslaine Besançon - Responsable communication
ghyslaine.besancon@supagro.fr 04 99 61 27 30 - 06 66 00 05 69